



## **ARTS VISUELS CUGNAUX (31)**

### **ESPACE PAUL ÉLUARD ESPACE URBAIN**



**APPEL A PROJET PRINTEMPS 2013**

**Direction Service Culture Ville de Cugnaux**



# CUGNAUX

## Communauté urbaine de Toulouse

### Situation

La Ville de Cugnaux fait partie de la Communauté urbaine de Toulouse qui est en croissance permanente. La notoriété de ses pôles d'excellence, son dynamisme économique et la qualité du cadre de vie la rendent très attractive.

#### La Communauté urbaine de Toulouse en chiffres :

- 25 communes
- 661 000 habitants
- 1 million d'habitants dans la métropole
- 4ème ville de France
- 114 000 étudiants
- 14 grandes écoles
- 4 universités

Cugnaux, située dans la première couronne de l'agglomération toulousaine bénéficie pleinement de l'attraction de Toulouse. La commune compte 17 000 habitants, ce qui la place au cinquième rang des villes de la communauté urbaine et au septième rang du département de la Haute-Garonne.

### Nouvelle politique culturelle de Cugnaux

#### L'équipement culturel actuel de la ville de Cugnaux : l'Espace Paul Éluard

Le Théâtre

L'espace d'exposition

Le cinéma

La Bibliothèque

L'école d'enseignements artistiques (musique, danse, théâtre, arts plastiques)

Le maire Philippe Guérin, Vice-Président du Grand-Toulouse, s'est engagé pour son deuxième mandat, à mettre en œuvre une nouvelle politique culturelle d'envergure dans la perspective de la construction d'un nouvel équipement – Pôle culturel – conçu par Munvez Morel architectes et composé d'une médiathèque, d'un centre d'arts visuels, de l'école municipale des enseignements artistiques et d'une salle de spectacles. Le Pôle aura vocation à diffuser toutes les formes artistiques et culturelles, à soutenir les pratiques innovantes, à ouvrir les champs de la connaissance et de la sensibilité, à croiser les publics dans un lieu de convivialité propice à développer du lien social. La programmation en arts visuels s'inscrit dans ses contenus dans la préfiguration de ce Pôle culturel.

#### La programmation artistique dans l'espace urbain

L'orientation artistique de cette programmation en arts visuels est régie par l'idée de **transformation**, et les œuvres montrées et produites, outre leur force plastique et conceptuelle, dialoguent avec l'architecture de la ville, avec l'histoire de Cugnaux et de ses habitants, avec son actualité.

En investissant l'Espace Paul Éluard et l'espace urbain, en intégrant l'œuvre artistique dans l'espace quotidien, il s'agit de provoquer une rencontre entre la ville et ses habitants et des artistes-plasticiens, de changer le regard et les pratiques, de transformer temporairement le paysage urbain et les perceptions de son environnement.

## PRÉAMBULE

### Les objectifs généraux de la programmation arts visuels de la Ville de Cugnaux *préfiguration du futur centre d'arts visuels*

Montrer la création contemporaine dans le domaine des arts visuels dans sa richesse et sa diversité, intégration dans l'espace urbain de l'œuvre artistique ;

Valoriser le patrimoine local en ancrant certains aspects de la programmation d'expositions dans l'histoire du territoire ;

Sensibiliser à la création, ouvrir les champs de la connaissance, initier et/ou accompagner les pratiques artistiques et culturelles (médiation, éducation artistique) ;

Développer, fidéliser les publics de la Ville de Cugnaux, créer du lien social, contribuer à la qualité de vie dans la commune avec une offre culturelle « édifiante ».

Faire progresser l'image de la commune : modernité, dynamisme, créativité, qualité, recherche, exigence ; marquer sa différence en matière d'offre culturelle dans une perspective de complémentarité sur le territoire de la communauté urbaine.

#### **Le public ciblé :**

Les habitants de Cugnaux et du Grand Toulouse

Le public scolaire

Les amateurs d'art contemporain

## I. ART ET ARCHITECTURE

L'événement artistique pour lequel il est fait appel à projet d'un artiste, est placé sous la thématique « art et architecture » pour donner un écho artistique à la construction de l'équipement culturel - dont l'ouverture aux publics est prévue en 2014.

Il est le dernier événement d'un cycle « art et architecture » présenté en trois volets :

1. **Daniel Chust Peters – l'espace de création** - 01/10/12 – 16/12/12
2. **Dream land – l'espace rêvé** - 21/01/13 – 09/03/13  
œuvres de la collection FRAC Midi-Pyrénées- Les Abattoirs de Toulouse : Berdaguer et Péjus, Dado, Alberto Magnelli, Didier Marcel, Louise Nevelson, Georges Rousse, David Tremlett
3. **Artiste lauréat de l'appel à projet - l'espace concret** – 23/03/13 - 02/06/13

### 1) L'appel à projet

La Ville de Cugnaux souhaite faire appel à un artiste pour la conception et la réalisation d'une œuvre originale destinée à l'espace urbain, ainsi qu'une exposition à l'Espace Paul Éluard.

La réalisation proposée doit marquer visiblement l'espace public, avoir un lien avec l'environnement et le site ; c'est une réalisation éphémère d'une durée de 3 mois maximum.

L'artiste doit tenir compte dans sa conception des conditions climatiques et des éventuels actes de vandalisme. Il est libre de choisir les matériaux dans la mesure où le respect de l'environnement du site est garanti et qu'ils ne présentent aucun danger pour les publics.

Le lieu d'implantation dans la ville : « **ouvrir une brèche** »

L'actuel centre culturel – l'Espace Paul Éluard, 2, rue du Pré-Vicinal – se situe en plein cœur historique de la Ville de Cugnaux. Le site du futur Pôle culturel se trouve à 400m à pied environ de celui-ci, en suivant l'un des deux axes historiques de la commune.

Les aménagements urbains successifs des dernières décennies ont estompé ce lien entre la rue du Pré-Vicinal et l'avenue de Francazal qui ne constituaient avant qu'une seule route traversante de la commune.

Ce lien va être réactivé avec l'apparition de ce nouveau pôle d'activités.

Le projet de l'artiste doit porter sur ce lien interrompu, ouvrir une brèche, afin de concevoir et réaliser une oeuvre qui réactive la circulation naturelle entre ces deux espaces.

Le projet d'exposition pour l'Espace Paul Éluard peut, selon le propos de l'artiste, être une introduction à l'installation dans l'espace urbain ou un prolongement ou encore un autre projet autonome mais toujours sur le même thème « art et architecture », aucune technique n'est privilégiée.

## 2) Les conditions

L'artiste doit être autonome dans son travail, il peut bénéficier du soutien logistique des services techniques dans la mesure des moyens dont dispose la commune. La commune ne dispose pas d'hébergement pour les artistes c'est pourquoi il est prévu un budget pour celui-ci, elle ne dispose pas non plus d'atelier.

### L'artiste s'engage :

- à concevoir la réalisation de l'oeuvre en conformité avec le projet validé par la direction du service Culture de la Ville de Cugnax et dans le respect des délais indiqués et de l'enveloppe budgétaire allouée ;
- à assumer la responsabilité artistique du projet et à ce titre supervise artistiquement et techniquement la réalisation de l'oeuvre ; il se charge ainsi du choix et de l'achat du matériel dans le respect de l'environnement du lieu d'implantation ;
- à fournir tous les visuels et les textes utiles pour les outils de communication produits à l'occasion de cet événement ;
- à répondre favorablement aux sollicitations des médias ou à se faire représenter ;
- à être présent 15 jours ouvrés sur la commune de Cugnax en continu ou de façon fractionnée, le temps nécessaire pour le montage et la rencontre avec les publics (10 RV<sup>1</sup> publics maximum) ;
- à être présent au vernissage et au démontage de l'exposition.

## 3) Le budget alloué

### Le budget global du projet s'élève à 15 000 €

Cette somme est répartie entre les postes suivants :

#### Le budget de production 13 000€

- les frais de production de l'oeuvre : création, achat et travail des matériaux, réalisation l'acheminement vers le site, montage, assistance éventuelle, démontage
- les déplacements de l'artiste y compris ceux du repérage
- la mise en place de moyens par l'artiste pour assurer la maintenance de l'oeuvre pendant la durée de l'événement en cas de dégradations naturelles ou humaines de l'oeuvre
- la rémunération de l'artiste

**Frais de résidence** 2000€ : hébergement et la restauration pendant le temps de la résidence.

## III. CANDIDATURE

### Les offres sont analysées et sélectionnées par un comité artistique constitué par :

- La Chef de projet arts visuels de la Ville de Cugnax
- La Directrice du Pôle culture de la Ville de Cugnax
- Le directeur du Service de l'Urbanisme
- Le directeur des Services Techniques
- Deux professionnels de l'art contemporain extérieurs à la commune

Le choix du comité est soumis par décision à M. Le Maire et à Mme l'Adjointe au Maire, déléguée à la culture.

---

1 Rendez-vous publics : vernissage, conférence, rencontre avec des groupes constitués, etc.

### **Constitution du dossier**

- un curriculum vitae
- une fiche de renseignements complétée
- un dossier de l'artiste des projets significatifs de son parcours artistique
- une notice explicative décrivant clairement le projet avec les matériaux pressentis, le volume des œuvres, le nombre d'éléments la composant, les modalités de fabrication et les modes d'intervention sur la réalisation si dégradations
- dossier visuel (perspective, esquisse des œuvres, photo de maquette, dessin informatique) sur CDROM
- un texte bref exprimant la motivation d'intervenir dans l'espace urbain de la Ville de Cugnaux
- un budget prévisionnel avec la répartition des frais de production et la rémunération de l'artiste (pour les frais de production et d'hébergement, des factures seront demandées)
- copie du certificat d'affiliation à la Maison des artistes, à l'Agessa, attestation Urssaf pour les associations ou toute pièce administrative et fiscale permettant de prouver votre capacité d'éditer des factures
- enveloppe affranchie au tarif retour du dossier

**Après sélection de l'artiste : une convention est établie entre l'artiste et la Ville de Cugnaux, la somme allouée au projet sera versée à l'artiste en 3 versements : -1 à la signature de la convention -2 à l'inauguration de l'événement - 3 à la clôture de l'événement.**

**La date limite du dossier est fixée au 10 septembre 2012**

Réponse au plus tard le 15 octobre

### **Renseignements complémentaires :**

plans, photos, éléments historiques, etc.

Emmanuelle Hamon

Chef de projet arts visuels

Direction Service Culture

1, rue Vincent Auriol

31270 Cugnaux

tel : 05 62 20 68 01

[emmanuelle.hamon@mairie-cugnaux.fr](mailto:emmanuelle.hamon@mairie-cugnaux.fr)

(en congés du 26 juillet au 23 août 2012)



## APPEL À PROJET « ART ET ARCHITECTURE » \*

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS \*

Nom .....

Prénom.....

Nom d'artiste.....

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Adresse.....

.....

Tel ...../ Mobile.....

E-mail.....

Site.....

Formation artistique

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Statut professionnel

.....  
.....  
.....  
.....

Adresse d'envoi

Appel à projet ARTS VISUELS  
Direction Service Culture  
Mairie de Cugnaux  
31270 Cugnaux

\* S'il s'agit d'un Collectif, renseigner une fiche par membre